

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3- 2022 / N° 5**

SEANCE du 5 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 29/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, DESPEYSSE Jocelyne, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, ULIN Nicolas, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre

Objet : Subventions aux associations – Année 2022

Suite aux demandes des différentes associations, le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

TONALITE PLURIELLE pour concert de poche 2021	700 €
AMICOLE	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €
BIBLIOTHEQUE LISEZ-MOI	200 €
CONCILIATEUR	7 €
COMITE DES FETES	1000 €
MEMOIRE DE LA DROME	100 €
SAUVEGARDE MONUMENTS ANCIENS	80 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €
TOTAL	2 817 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant des subventions aux associations ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2022

Cette délibération retire et remplace la délibération n°1-2022/n°4 du 8 février 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 07/04/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 07/04/2022
Et de la réception en Préfecture le 07/04/2022

Le Maire